

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 74-1235/SG/IAM portant interdiction de séjour

n° 74-1235/SG/IAM

Ministère
MINISTÈRE DE FINANCE

Numéro JO
n° 15 du 10/08/1974

Date de publication
16 juillet 1974

Date du numéro
10 août 1974

TEXTE INTÉGRAL

Le séjour dans le District de Djibouti et dans les Cercles de Tadjourah et d'Obock est interdit à Souleiman Kahin Ali, né vers 1950 à Djibouti, condamné le 5 février 1973 par le Tribunal supérieur d'appel de Djibouti à deux ans de prison et cinq ans d'interdiction de séjour, pour vols et tentatives de vols, écroué le 10 juillet 1972, libéré le 10 juillet 1974.